#### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### **SONT PRESENTS**

Madame la mairesse
Madame la conseillère
Monsieur le conseiller
Monsieur le conseiller
Madame la conseillère
Nicole Davidson
Kathy Poulin (District 1)
Daniel Lévesque (District 2)
Denis Charlebois (District 3)
Ghislaine Boisclair (District 4)
Manon Paquin (District 6)

**ABSENT** 

Monsieur le conseiller Alain Tousignant (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

#### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Monsieur Bernard Généreux
Madame Suzanne Gohier
Madame Julie Duval

Directeur général & secrétaire-trésorier
Adjointe - Cabinet de la mairesse
Adjointe - Direction générale et Greffe

Citoyens: 70 Journaliste: 1

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson

3.

- 3.1 Adoption Ordre du jour de la séance du Conseil
- **3.2** Adoption Procès-verbal de l'assemblée publique du 14 avril 2015

#### 4. DIRECTION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Mouvements de main-d'œuvre Mai 2015
- 4.2 Permanence Poste directeur général et secrétaire-trésorier
- 4.3 Autorisation Protocole d'entente 9297-8246 Québec Inc. Lots 2 989 914 et 2 990 064
- 4.4 Autorisation Achat terrain Lots 2 990 074 et 2 993 563
- 4.5 Appui Campagne en faveur de l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'autoroute des Laurentides (A-15)

#### 5. GREFFE

- 5.1 Adoption Règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ reparti au secteur
- 5.2 Adoption Règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
- 5.3 Adoption Règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
- 5.4 Autorisation Mandat Commission d'accès à l'information
- 5.5 Avis de motion Règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du Conseil
- 5.6 Avis de motion Règlement numéro 696 intitulé règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ réparti au secteur

### 6. TRÉSORERIE

#### Affaires courantes

6.1 Ratification du journal des décaissements – Avril 2015

6.2 Virements budgétaires – Avril 2015

#### **Budget**

- 6.3 Autorisation Adhésions à Tourisme Laurentides Cotisation annuelle 2015-2016
- 6.4 Autorisation Mandat Auditeurs
- 6.5 Autorisation Mandat Comission municipale du Québec
- 6.6 Autorisation Participation de M. Bernard Généreux Congrès annuel ADMQ
   Centre des Congrès de Québec Juin 2015
- 6.7 Autorisation Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- 6.8 Autorisation Participation de M. Bernard Généreux Formation ADMQ Mai 2015
- 6.9 Autorisation Participation Lynne Lauzon Formation Webinaire de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) Juin 2015
- 6.10 Autorisation Participation de Mme la conseillère Ghislaine Boisclair Formation Carrefour action municipale et famille Juin 2015
- 6.11 Autorisation Adhésion à Aventure Écotourisme Québec Cotisation annuelle 2015-2016

#### 7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Autorisation Paiement décompte progressif numéro 4 final Nordair Inc. –
   Aménagement et raccordement du puits Doncaster
- 7.2 Autorisation Signature de l'entente Réalisation d'infrastructures d'égout sanitaire

#### 8 URBANISME

- 8.1 Demande de rénovation 1788, route 117
- 8.2 Demande de construction Lot 5 594 608, rue de la Cime
- 8.3 Demande de construction 1670, route 117
- 8.4 Demande de reconstruction 1781, rue des Roses
- 8.5 Demande d'enseignes 2481-2483, rue de l'Église
- 8.6 Autorisation demande de permis 2015-00068 Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 8.7 Autorisation demande de permis 2015-10006 Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 8.8 Autorisation demande de permis 2015-0111 Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 8.9 Approbation Description technique relative à une parcelle de voie publique n'appartenant pas à la Municipalité

#### 9 LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Autorisation Marche de la sobriété Samedi 13 juin 2015
- 9.2 Autorisation Entente Centre communautaire Cri du cœur

#### 10 DÉPÔTS

- 10.1 Dépôt États des activités financières Période se terminant le 30 avril 2015
- 10.2 Dépôt Procès-verbal Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 avril 2015

#### 11 DIVERS

#### Affaires nouvelles

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

#### 12 LEVEE DE LA SEANCE

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE **DAVIDSON**

En début d'assemblée, madame la mairesse a choisi de rappeler aux citoyens les grandes lignes du règlement 469 traitant de la régie interne des séances du conseil adopté en 1999. Au fil des ans, soit en 2004, 2007 et 2012, ce règlement a été amendé, par règlement ou par résolution, pour en modifier certaines dispositions concernant les périodes de questions, l'heure et l'endroit de la tenue des séances, et les personnes désignées pour agir aux articles traitant des convocations, de l'ordre du jour et des ajournements.

À titre de rappel, elle a fait lecture de quelques articles traitant plus particulièrement de la désignation et du rôle d'un président d'assemblée dont les prérogatives incluent l'ordre et le décorum, de la limite des sujets traités lors d'une séance extraordinaire, de l'interdiction de filmer et de photographier sans autorisation, de l'usage des appareils d'enregistrement, du déroulement et de la durée de la période de questions, du respect dont tous doivent faire preuve dans leurs interventions, de l'obligation des élus de demander la parole et d'attendre l'autorisation du président d'assemblée avant de s'adresser à l'assemblée, de la consignation au procès-verbal des motifs de dissidence des élus lors d'un vote, des raisons possibles d'ajournement d'une séance et des amendes prévues pour contravention à certains articles de ce règlement.

Madame la mairesse informe par ailleurs l'assemblée de l'avis de motion qui sera donné ce soir d'un nouveau règlement sur la régie interne des séances du conseil. La refonte complète de ce règlement est rendu nécessaire compte tenu de l'évolution des dernières années sur les règles applicables en la matière.

#### RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR 15-05-179

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

#### ADOPTÉE

#### ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 15-05-180 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est

dispensé d'en faire la lecture;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est voté: 3 pour et 2 contre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015, tel que rédigé.

#### **MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE - MAI 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les embauches suivants :

#### **Embauches**

Noms	Titres du poste	Statuts	Rémunérations	Dates Début/Période/Horaire
Kali Trudel Jade St-Pierre Mathieu Blake Maya Carbonneau	Animateurs du camp de jour	Surnuméraire d'activité	Selon la convention collective	du 25 mai au 14 août 2015 (horaire variable)
Sabrina Chadzak	Animatrice au service de garde	Surnuméraire d'activité	Selon la convention collective	du 25 mai au 14 août 2015 (horaire variable)
Marie-Pier Pharand	Greffière	Surnuméraire	Selon le contrat de travail	Début : 18 mai 2015 4 jrs / semaine

#### ADOPTÉE

#### 15-05-182

#### PERMANENCE - POSTE DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER

**ATTENDU** que M. Bernard Généreux a été nommé directeur général et secrétaire-trésorier en vertu de la résolution 14-10-441;

**ATTENDU** qu' en vertu du contrat de travail le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est soumis à une période de probation se terminant le 29 avril 2015;

**ATTENDU** que la permanence ne peut être confirmée que par résolution du Conseil municipal.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est voté : 3 pour et 2 contre

**De** confirmer la permanence de M. Bernard Généreux au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-183

### AUTORISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - LOTS 2 989 914 et 2 990 064

#### **ATTENDU**

que des sentiers pour la randonnée pédestre, le vélo de montagne ainsi qu'un accès à la paroi d'une falaise pour y faire de l'escalade ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064 (anciennement La Sapinière), maintenant propriété de la société 9297-8246 Québec Inc.;

**ATTENDU** que le lot 2 989 914, constituant l'assiette du lac La Sapinière, est également la propriété de la société 9297-8246 Québec Inc.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec la société 9297-8246 Québec Inc. représentée par sa présidente Mme Diane Beaudry, par lequel la société consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux dits occupés, pour l'utilisation et l'entretien

des sentiers existants.

#### ADOPTÉE

15-05-184	AUTORISATION – ACHAT DE TERRAIN – LOTS 2 990 074 ET 2 993 563

ATTENDU que ce terrain, propriété de M. Paul McQuillan, est depuis plusieurs années l'objet de convoitise pour les besoins d'agrandissement du stationnement du parc régional;

**ATTENDU** que ce terrain est limitrophe au stationnement actuel (chalet Anne-Piché);

**ATTENDU** que ce terrain est actuellement en vente par son propriétaire et que la Municipalité projette de l'acquérir;

**ATTENDU** l'engagement du Club plein air de contribuer pour une somme de 25 000 \$ à l'acquisition de ce terrain;

**ATTENDU** un fonds de parc spécial de 7 000 \$ disponible à la Municipalité spécifiquement dédié à l'acquisition de terrain pour le parc régional; **ATTENDU** les disponibilités au fonds de parc général de la Municipalité;

**ATTENDU** que cette acquisition rendra possible le réaménagement du stationnement actuel en y ajoutant environ 30 cases de stationnement supplémentaires;

**ATTENDU** que cette transaction est entièrement financée par une contribution extérieure et par des fonds dédiés, selon la répartition suivante :

Coût d'acquisition du terrain	57 000 \$
Contribution du Club de plein air	25 000 \$
Fonds de parc spécial	7 000 \$
Fonds de parc général	25 000 \$
Total:	57 000 \$

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité fasse l'acquisition du terrain consitué des lots 2 990 074 et 2 993 563.

D'autoriser Madame la mairesse ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

#### APPUI - CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE VOIES 15-05-185 RESERVEES AU TRANSPORT EN COMMUN SUR L'AUTOROUTE DES **LAURENTIDES (A-15)**

**ATTENDU** les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

la poursuite d'une croissance démographique de la région des **ATTENDU** Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;

**ATTENDU** que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

ATTENDU les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et

leur qualité de vie;

ATTENDU l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon-

Ouimet.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'appuyer la campagne en faveur de l'aménagement de voies réservées au transport en commun sur l'autoroute des Laurentides (A-15).

#### **ADOPTÉE**

15-05-186

ADOPTION - REGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 692 RELATIF AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ REPARTI AU SECTEUR

ATTENDU qu'un avis de motion (15-02-043) de la présentation du règlement a

dûment été donné par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair lors de

la séance ordinaire du 10 février 2015;

ATTENDU qu'un vice de procédure entache l'adoption du règlement lors de la

séance du 14 avril 2015 (résolution 15-04-148).

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu copie de ce règlement au plus

tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, déclarent

l'avoir lu et renonce à sa lecture.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'abroger la résolution 15-04-148.

**D**'adopter le règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000 \$.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 2,5 M\$ sur une période de vingt (20) ans.

#### **ADOPTÉE**

15-05-187

# ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné

par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du

10 mars 2015;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été expliqué lors d'une

assemblée publique de consultation le 14 avril 2015, tel que prévu

par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été soumis au processus

d'approbation référendaire en date du 8 mai 2015, et qu'aucune

demande de participation à un référendum n'a été reçue;

#### **ATTENDU**

qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

#### EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D**'adopter le règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-188

# ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS

**ATTENDU** q

qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** 

que ce second projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 14 avril 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** 

que ce second projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire en date du 8 mai 2015, et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

**ATTENDU** 

qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D**'adopter le règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-189

# AUTORISATION - MANDAT - REPRESENTATION DE LA MUNICIPALITE A LA COMMISSION D'ACCES A L'INFORMATION - DOSSIERS 1008196 ET 1008197

**ATTENDU** l'avis de convocation reçu le 4 mai 2015 de la Commission d'accès à l'information.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** mandater Me Marie-Pier Pharand, avocate, pour représenter la Municipalité devant la Commission d'accès à l'information dans les dossiers 1008196 et 1008197 lors des auditions qui se tiendront le 9 juin 2015.

**QUE** le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### AVIS DE MOTION - REGLEMENT NUMERO 695 PORTANT SUR LA REGIE INTERNE DES SEANCES DU CONSEIL

Le conseiller Daniel Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil.

#### 15-05-191

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 696 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ RÉPARTI AU SECTEUR »

Le conseiller Daniel Lévesque donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, le règlement numéro 696 intitulé « Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ réparti au secteur ».

#### 15-05-192

#### RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS - AVRIL 2015

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150506 à 150695 368 297,44 \$

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-193

#### **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AVRIL 2015**

ATTENDU que la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses

dépenses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que

des postes budgétaires soient déficitaires.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal du budget révisé pour le mois d'avril 2015 portant les numéros Budget 15009 à Budget 150016 pour un montant de 86 521,00 \$, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-194

## AUTORISATION - ADHÉSIONS À TOURISME LAURENTIDES - COTISATION 2015-2016

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 610,76 \$ (plus taxes applicables) à Tourisme Laurentides, représentant les cotisations annuelles <u>pour la Municipalité et pour le bureau d'accueil touristique</u> à cet organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-024 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 340,70 \$ (plus taxes applicables) à Tourisme Laurentides, représentant la cotisation annuelle <u>du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne</u> à cet organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-028 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-195 **AUTORISATION - MANDAT - AUDITEURS**

**ATTENDU** l'offre de services, en date du 14 avril 2015, de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice financier 2015;

**ATTENDU** l'expérience de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres pour les exercices

antérieurs.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2015 au montant de 12 800 \$, plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de services présentée par ladite firme en date du 14 avril 2015.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

LE certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-027 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### **ADOPTÉE**

#### **AUTORISATION - MANDAT - COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC**

**ATTENDU** l'avis de convocation à la Municipalité du Village de Val-David reçu de la Commission municipale du Québec;

**ATTENDU** que la Commission municipale du Québec entendra la preuve que devra faire la demanderesse, soit la Fondation Jean-Neveu, à l'égard de sa demande aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée

en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU** que l'audition aura lieu à la salle du conseil de la MRC de la Rivière-

du-Nord située au 161, rue de la Gare, salle D, à Saint-Jérôme, le mercredi 20 mai 2015 à 14 h 15.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie, est la personne mandatée pour être présente au nom de la Municipalité du Village de Val-David afin de répondre à la convocation de la Commission municipale du Québec, qui aura lieu le 20 mai 2015 à Saint-Jérôme. Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la Municipalité.

#### ADOPTÉE

15-05-197 **AUTORISATION - PARTICIPATION DE M. BERNARD GENEREUX -**CONGRES ANNUEL ADMQ - CENTRE DES CONGRES DE QUEBEC - JUIN 2015

> Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

15-05-196

**D**'autoriser M. Bernard Généreux à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 17, 18 et 19 juin 2015;

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 488 \$ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus;

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-026 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-198

### AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 23 février et le 28

avril 2015;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide

financière.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière générale provenant du poste de grand-livre (02-701-70-970)

	200 \$	Association des pompiers de Val-David - Défi Gratte-ciel
Ì	100 \$	Espace Laurentides
	500 \$	Club de vélo de montagne de Val-David
ĺ	250 \$	Polyvalente des Monts (Bourse Gala Méritas)

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) provenant du poste de grand-livre (55 139-90-000)

400 \$	
	(100 \$/enfant participant – max. 4)
400 \$	Polyvalente des Monts (Étude environnementale de la rivière du Nord)
200 \$	Gaelle Le Cunff – Athlète d'élite
2 250 \$	Centre communautaire Cri du Cœur
	(Projet Par et Pour les jeunes - Modules parc de planche à roulettes)
2 250 \$	Centre communautaire Cri du Cœur
	(Projet Par et Pour les jeunes - Gazebo)

#### D'accorder à :

- Comité Chance aux Chats : la gratuité de la salle communautaire pour le concert bénéfice du 30 mai 2015;
- Céline Laverdure : la gratuité de la salle communautaire pour le concert de fin d'année de ses élèves le 7 juin 2015;
- Parents uniques des Laurentides : la gratuité de la salle communautaire pour une activité de levée de fonds le 19 septembre 2015.

**QUE** les bénéficiaires de ces gratuités devront assumer les frais de conciergerie de 65 \$ (plus taxes applicables).

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-025 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

### AUTORISATION – PARTICIPATION DE M. BERNARD GENEREUX – FORMATION ADMQ – MAI 2015

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser M. Bernard Généreux à participer une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à l'Auberge du Vieux Foyer le 14 mai 2015;

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 286 \$ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus, le cas échéant;

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-029 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-200

# AUTORISATION – PARTICIPATION LYNNE LAUZON – FORMATION WEBINAIRE DE L'ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC (AQLP) – JUIN 2015

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser Mme Lynne Lauzon à participer à une formation à distance (webinaire) offerte par l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) le 10 juin 2015;

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 125 \$ (plus taxes applicables);

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-030 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### ADOPTÉE

#### 15-05-201

#### AUTORISATION – PARTICIPATION DE MME LA CONSEILLÈRE GHISLAINE BOISCLAIR – FORMATION – CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – JUIN 2015

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser Mme la conseillère Ghislaine Boisclair à participer à une formation portant sur les saines habitudes de vie et la Politique familiale municipale offerte par le Carrefour Action Municipale et Famille, à Sainte-Adèle, le 4 juin 2015;

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais de déplacements inhérents à la formation (plus taxes applicables).

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-202

## AUTORISATION – ADHESION – AVENTURE ÉCOTOURISME QUEBEC – COTISATION ANNUELLE 2015-2016

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 460 \$ (plus taxes applicables), incluant l'augmentation de 15 \$, à Aventure Écotourisme Québec, représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-032 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

# AUTORISATION - PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 FINAL - NORCLAIR. INC. - AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DU PUITS DONCASTER

**ATTENDU** les travaux d'aménagement et de raccordement du puits Doncaster;

**ATTENDU** le décompte progressif numéro 4 final;

**ATTENDU** la recommandation de la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M.

Inc.;

**ATTENDU** l'acceptation provisoire des travaux du 18 février 2014 et la

libération de la première tranche de la retenue contractuelle de 5 %.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D**'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 38 114,12 \$ (taxes incluses), à la compagnie Norclair Inc.

#### ADOPTÉE

#### 15-05-204

#### AUTORISATION - SIGNATURE DE L'ENTENTE - RÉALISATION D'INFRA-STRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE

ATTENDU la demande de raccordement au réseau d'égout municipal des

Chalets Chanteclair datée du 24 avril 2015, déposée par Monsieur

Raymond Le Saux;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir pour ce faire, annexé à la présente

pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture d'eau potable et d'égout sanitaire à

intervenir entre la Municipalité et la Ville de Sainte-Agathe-des-

Monts.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir.

QUE le directeur des Travaux public soit autorisé à signer l'entente.

**QUE** le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### 15-05-205

#### ADOPTÉE DEMANDE DE RENOVATION – 1788, ROUTE 117

Demande de rénovation déposée par M. Michel Rochon concernant le projet de rénovation de la façade principale au 1788, route 117.

#### ATTENDU

que la façade principale du bâtiment est marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

**ATTENDU** 

que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'accorder la demande de rénovation numéro 2015-00024 au 1788, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 avril 2015.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-206

#### **DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 5 594 608, RUE DE LA CIME**

Demande de construction déposée par M. Simon Boies sur le lot 5 594 608, rue de la Cime.

**ATTENDU** 

que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain en prévoyant notamment des volumes inversement proportionnels à ceux du terrain et minimisent les fondations apparentes;

**ATTENDU** 

que l'intervention projetée doit assurer une gestion adéquate des eaux de ruissellement par la mise en place de mesures qui assurent un contrôle du ruissellement des eaux de surface et de diminution de la vitesse d'écoulement des eaux;

**ATTENDU** 

que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'accorder la demande de construction numéro 2015-00017 sur le lot 5 594 608, rue de la Cime, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 17 mars et 6 avril 2015.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-207

#### **DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1670, ROUTE 117**

Demande de construction déposée par M. Luc Légaré de URBA+ Consultants concernant le projet de modification de la façade principale et d'agrandissement au 1670, route 117.

ATTENDU

que l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

**ATTENDU** 

que les constructions doivent présenter une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à leur vocation principale;

**ATTENDU** 

que les interventions projetées doivent favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

**ATTENDU** 

que le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'accorder la demande de construction numéro 2015-00020, tel que démontré sur les plans reçus le 7 avril 2015.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-208

#### **DEMANDE DE RECONSTRUCTION - 1781, RUE DES ROSES**

Demande de reconstruction d'un bâtiment accessoire au 1781, rue des Roses.

ATTENDU que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée sont

adaptées à la topographie du terrain en prévoyant notamment des volumes inversement proportionnels à ceux du terrain et minimisent

les fondations apparentes;

ATTENDU que l'intervention projetée doit assurer une gestion adéquate des

eaux de ruissellement par la mise en place de mesures qui assurent un contrôle du ruissellement des eaux de surface et de

diminution de la vitesse d'écoulement des eaux;

**ATTENDU** que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits

par le règlement sur les PIIA numéro 607.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'accorder le projet de reconstruction numéro 2015-00026 au 1781, rue des Roses, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 avril 2015.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-209

#### **DEMANDE D'ENSEIGNES – 2481-2483, RUE DE L'ÉGLISE**

Demande déposée par M. Bernard Zingre concernant le projet d'enseignes au 2481-2483, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 13 et 14 avril 2015.

ATTENDU que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes

architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti

et le caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU** que le projet d'enseigne sur poteau respecte tous les objectifs et les

critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU que le projet d'enseigne sur le bâtiment ne respecte pas tous les

objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA

numéro 607.

#### EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'accorder le projet d'enseigne <u>sur poteau</u> numéro 2015-00021 au 2481, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 20 avril 2015, à la condition que l'enseigne soit sans éclairage et que le poteau soit repeint.

**DE** refuser le projet d'enseigne <u>sur le bâtiment</u> numéro 2015-00021, puisque celui-ci ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-210

#### AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-00068 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU** que M. Jocelyn Villemaire a déposé la demande de permis de construction 2015-00068 afin de construire une habitation

unifamiliale isolée sur le lot 2 991 220;

ATTENDU que le terrain où sera construit le bâtiment résidentiel était formé

d'une partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathedes-Monts et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 2 991 220 du cadastre du Québec;

ATTENDU que selon le règlement de zonage, le Conseil municipal doit se

prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en

argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU** que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces

naturels est une condition à l'émission du permis de construction.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00068, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 570 \$.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-211

## AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10006 - CESSION A DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU que M. Andrew Kreismann a déposé la demande de permis de

lotissement 2015-10006, accompagnée d'un plan projet d'implantation illustrant l'opération cadastrale projetée (préparé par Sébastien Généreux, a.-g., minute 4718, daté du 17 avril 2015);

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se

prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en

argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU** que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces

naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10006, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 8 720 \$.

#### ADOPTÉE

#### 15-05-212

### AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-0111 - CESSION A DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU que Monsieur. Robert Guesthier a déposé la demande de permis

de construction 2015-0111;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se

prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en

argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU** que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces

naturels est une condition à l'émission du permis de construction.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-0111, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 9 830 \$.

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-213

#### APPROBATION – DESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE À UNE PARCELLE DE VOIE PUBLIQUE N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ

#### **ATTENDU**

l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire de sections de voies publiques dont l'assiette n'est pas conforme aux titres.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'approuver, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la description technique relative au lot suivant, n'appartenant pas à la Municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Lot	Description du plan
2 990 852	Dossier 11904, plan A3021, minute 1672, daté du 2 avril 2015
	(Adam Masson-Godon, ag.)

#### **ADOPTÉE**

#### 15-05-214

#### **AUTORISATION - MARCHE DE LA SOBRIETE - SAMEDI 13 JUIN 2015**

**ATTENDU** que la marche pour la sobriété a pour objectif d'amasser des fonds pour offrir une thérapie à des gens qui n'en ont pas les moyens;

ATTENDU que la marche de 9 kilomètres se déroulera sur le parc linéaire Le

P'tit Train du Nord;

**ATTENDU** que le départ de la marche se fera à la gare de Val-David à 13 h, le 13 juin 2015.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'autoriser les représentants du Pavillon Pierre-Péladeau à utiliser le parc Léonidas-Dufresne, particulièrement les alentours de la gare de Val-David, comme point de départ de leur activité de marche dont le départ se fera à 13 h le samedi 13 juin 2015.

#### **ADOPTÉE**

#### 5-215 AUTORISATION – ENTENTE – CENTRE COMMUNAUTAIRE CRI DU CŒUR

**ATTENDU** que la Municipalité assume un rôle de leader dans la mise en place d'environnements de qualité pour ses citoyens;

**ATTENDU** le désir de la Municipalité de contribuer au développement de sa jeunesse par des services d'encadrement adéquats lui permettant de s'intégrer harmonieusement à la communauté;

**ATTENDU** que par ses activités d'animation, d'intégration et de développement de l'enfance et de l'adolescence, le Centre communautaire Cri du Cœur a démontré son expertise au fil des années;

**ATTENDU** la volonté des administrateurs de Cri du Cœur de s'impliquer localement au niveau des services offerts aux 12-17 ans.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la somme de 20 000 \$ soit et est octroyée au Centre communautaire Cri du Cœur.

**QUE** cette somme serve pour couvrir les coûts des activités de gestion et de coordination ainsi que des activités et services offerts aux jeunes.

QUE le mandat confié à l'organisme soit :

- d'assurer l'ouverture de la maison des jeunes pour un minimum de douze (12) heures par semaine;
- d'organiser des activités pour les adolescents;
- d'offrir de l'accompagnement et de diriger les jeunes vers les ressources adéquates, selon les besoins;
- de développer des projets en collaboration avec d'autres organismes et le service Loisirs et culture;
- d'encourager et de superviser des projets et activités par et pour les jeunes.

**QUE** l'organisme doive remettre de façon régulière un rapport au service Loisirs et culture, afin d'assurer un suivi régulier des activités de l'organisme, incluant la bonne utilisation du budget octroyé.

**QUE** le montant de 20 000 \$ soit versé à l'organisme de la façon suivante : 25 % le 1<sup>er</sup> de chacun des mois de mars, juin septembre et décembre 2015, et couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016. Cette entente est rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 2015.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-031 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

#### **ADOPTÉE**

15-05-215

15-05-216 DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 avril 2015.

15-05-217 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) 20 AVRIL 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procèsverbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2015.

15-05-218 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 mai 2015 soit et est levée à 21 h 41.

	Nicole Davidson Présidente d'assemblée	
Nicole Davidson Mairesse	Bernard Généreux Directeur général et secrétaire-trésorier	